

## OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Vendredi 27 octobre 2017

Observation n°60 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : "Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

David Colas